



Réunion du 24 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 84

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Isabelle NOUSTY (suppléante de M. Paul MONTAUT), Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Jean-Bernard PRAT, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Jeanne LUGA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Jeanne LAMAZERE), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Geneviève GUICHEMERRE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Jean LABASTE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 18 : DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES ET GEOLOGIQUES : INONDATIONS DES 12 ET 13 JUIN 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Francis LAYUS

Les événements climatiques exceptionnels des 12 et 13 juin 2018 ont occasionné de gros dégâts aux voiries communales gérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez : dégradations des revêtements routiers, glissements et éboulements de terrains, affaissements de corps de chaussées, dysfonctionnements des ouvrages et réseaux hydrauliques. Ils ont également affecté les équipements de la base de loisirs d'Orthez-Biron.

Par courrier du 22 juin 2018, Monsieur le Préfet a fait part du dispositif de dotation de solidarité mis en place par l'Etat et relatif à la remise en état des biens non assurables des collectivités touchées par ces aléas climatologiques.

De manière à sécuriser les points les plus sensibles, par décision de dérogation en date du 4 juillet 2018, M. le Préfet a autorisé la communauté à démarrer les travaux de réparations des infrastructures sur certaines communes, y compris sur la base de loisirs avant la période estivale.

Par courrier du 6 août 2018, la collectivité a transmis un dossier de demande subvention qu'il convient de compléter par une délibération du conseil communautaire.

Il s'agit de rétablir les conditions de sécurité et de fonctionnalité du réseau de voies communales sur une majorité des 61 communes de la communauté et de restaurer les biens à l'identique.

Le montant des travaux dans le dossier transmis aux services de l'Etat est de **487 031,50 € HT, soit 584 437,80 € TTC pour 32 sites.**

Dans le cadre de la décision modificative N°3, la collectivité préfinancera ces travaux pour une réalisation entre la fin d'année 2018 et le début de l'année 2019.

Dans la mesure où les dégâts sur l'ensemble du département ont dépassé 6 millions d'euros, c'est une mission ministérielle qui instruira les dossiers de demande. A ce jour, le niveau d'aide de l'Etat n'est pas défini précisément. Il se situera entre 30 et 80 % de la dépense.

Le financement prévisionnel HT est le suivant :

- Montant subvention dotation de solidarité : entre 146 109,45 € et 389 625,20 €
- Fonds propres de la CCLO : entre 97 406,30 € et 340 922,05 €
- **Total : 487 031,50 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques. Inondations des 12 et 13 juin 2018,
- **d'approuver** le coût des travaux et le plan de financement prévisionnel.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/09/2018